

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 5 AOÛT 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 5 août 2019 à 20 h au centre administratif, 8, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, étaient présents : Mme Sandrine Reix, Mme Chantal Daigle, M. Jean Lachance, Mme Élisabeth Leclerc, M. Jean Lapointe et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

Andrée Martin-Lambert, directrice générale adjointe, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
- 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
- 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX TECQ 2019-2023**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. MODIFICATION RESOLUTION 2019-05-71 : DEPOT SCHEMA COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE REVISE**
 - 6.2. ACHAT SERVICE PROTECTION INCENDIE**
 - 6.3. FORMATION DESINCARCERATION MILIEU AGRICOLE ET INDUSTRIELLE**
- 7. TRANSPORT**
 - 7.1. LIGNAGE DE LA ROUTE DU MITAN**
- 8. URBANISME**
 - 8.1. 1ER PROJET DE REGLEMENT 2019-365 VISANT A AUTORISER LES INTERVENTIONS DANS LE HAUT D'UN TALUS A L'AIDE D'UNE ETUDE GEOTECHNIQUE**
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1. NETTOYAGE RÉSEAU D'EGOUT**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1. TOURNOI DE GOLF-BENEFICE DE LA FABRIQUE**
 - 10.2. EXPO ORLEANS**
 - 10.3. FACTURE 2019 - CAMP ST-FRANÇOIS**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. VARIA**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-08-118

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel. Ajout en varia Premiers répondants – achat formulaire, remerciement. Le point varia demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2019-08-119

2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Le début des travaux de prolongement du réseau d'égout est prévu après la fin du travail. Le calendrier précis des travaux sera connu prochainement.

Une pratique de simulation d'intervention d'urgence a été réalisée avec la collaboration de la garde côtière le 1^{er} août dernier. Le SSI St-Jean IO est très heureux de son expérience et espère recommencer.

4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

2019-08-120

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 162 473.11 \$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX TECQ 2019-2023

2019-08-121

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Mme Chantal Daigle secondé par Mme Sandrine Reix

Et il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et

coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. MODIFICATION RESOLUTION 2019-05-71 : DEPOT SCHEMA COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE REVISE

2019-08-122

ATTENDU QUE la municipalité est favorable au dépôt de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de l'île-d'Orléans ainsi qu'à l'adoption du plan de mise en œuvre;

Il est proposé par M. Jean Lapointe secondé par Mme Élisabeth Leclerc et résolu d'autoriser la MRC de l'île d'Orléans à procéder au dépôt du schéma révisé tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6.2. ACHAT SERVICE PROTECTION INCENDIE

2019-08-123

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et il est résolu :

- d'entériner l'achat du lettrage et des logos nécessaires à l'identification du futur camion de pompier ainsi que du véhicule tout terrain d'urgence. Le coût de ces acquisitions est estimé à 800\$, excluant les taxes.

Cette dépense sera payée à même le surplus budgétaire et transférer au règlement d'emprunt #2018-357 pour l'achat d'un camion incendie, de type citerne autopompe ainsi que des équipements incendie connexes.

Ainsi que d'autoriser l'achat d'un harnais (200\$, excluant les taxes) conforme aux normes de sécurité en vigueur. Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6.3. FORMATION DESINCARCERATION MILIEU AGRICOLE ET INDUSTRIELLE

2019-08-124

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques prévoit plusieurs actions afin de maintenir les compétences des effectifs nécessaires au déploiement d'une force d'intervention efficace lorsque requis;

CONSIDÉRANT QUE le comité de Services de Sécurité Incendie (SSI) a nommé M. François Delisle, directeur SSI pour la Municipalité de St-Jean-de-l'île-d'Orléans pour planifier et coordonner les formations;

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu :

- De permettre la formation et la passation de l'examen pour l'utilisation des pinces de désincarcération au montant de 995\$/pompier (8 pompiers provenant de St-Laurent I.O et St-Jean I.O) ainsi que les autres frais inhérents (repas, location salle, hébergement etc.) pour la tenue de cet évènement;
- De répartir tous les frais nécessaires à la réalisation de cette activité entre les différents Service de sécurité incendie impliqués.

Une demande de remboursement sera transmise au ministère de la Sécurité publique pour ces dépenses. Les coûts sont indiqués sans taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

7. TRANSPORT

7.1. LIGNAGE DE LA ROUTE DU MITAN

2019-08-125

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu d'accepter de séparer les coûts 50/50 avec la Municipalité de Ste-Famille-de-l'île-d'Orléans pour réaliser le lignage de la route du Mitan. Cette dépense est estimée à 3300\$ (sans taxes). Cette dépense sera puisée à même le surplus.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

8. URBANISME

8.1. 1^{ER} PROJET DE REGLEMENT 2019-365 VISANT A AUTORISER LES INTERVENTIONS DANS LE HAUT D'UN TALUS A L'AIDE D'UNE ETUDE GEOTECHNIQUE

2019-08-126

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 2005-239 doit être modifié afin de permettre les interventions dans le haut d'un talus à l'aide qu'une étude géotechnique démontrant que les ouvrages et travaux ne présentent aucun risque pour la stabilité du talus;

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 2019-365, visant à modifier le règlement de zonage numéro 2005-239, tel que spécifié dans l'article 2 du projet de règlement.

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2 : Objet du projet de règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 2005-239 afin d'autoriser les interventions sur le haut d'un talus à l'aide d'une étude géotechnique.

Article 3 : Modification au CHAPITRE XVI – SECTION III : NORMES SPÉCIALES CONCERNANT LES ZONES DE FORTE PENTE

L'article 278 : « Intervention sur le haut d'un talus » :

À l'intérieur d'une bande de protection de 20 mètres calculés à partir de la ligne de crête d'un talus assujetti à la présente section, l'article 277 s'applique.

est abrogé et remplacé par :

278. INTERVENTION SUR LE HAUT D'UN TALUS

À l'intérieur d'une bande de protection de 20 mètres calculés à partir de la ligne de crête d'un talus assujetti à la présente section, aucun bâtiment principal ne peut être érigé, aucun travail de déblai et aucun drainage en direction du talus ne peuvent être effectués, et ce, à moins qu'une étude géotechnique démontre que la construction du bâtiment et/ou la réalisation de ces travaux ne représentant aucun risque pour la sécurité des personnes et des biens. Cette étude doit être réalisée par une firme reconnue pour sa compétence dans le domaine, être consignée dans un rapport écrit adressé à la municipalité et signé par un ingénieur.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. NETTOYAGE RÉSEAU D'ÉGOUT

2019-08-127

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et il est résolu d'autoriser le nettoyage annuel du réseau d'égout (postes de pompage) par la firme *Sani-Orléans inc.* pour un coût approximatif de 3 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. TOURNOI DE GOLF-BENEFICE DE LA FABRIQUE

2019-08-128

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu que 4 joueurs de St-Jean IO participent au tournoi de golf-bénéfice de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans pour un 9 trous, suivi d'un souper pour 9 personnes.

Adopté à l'unanimité, des conseillers (ères) présent(e)s.

10.2. EXPO ORLEANS

2019-08-129

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par M. Alain Létourneau, et il est résolu d'accorder une commandite de 500\$ à l'Expo-Orléans.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

10.3. FACTURE 2019 - CAMP ST-FRANÇOIS

2019-08-130

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et il est résolu d'accepter de payer la facture du Camp St-François pour les 39 enfants inscrits en 2019, au montant de 26 486,07\$, taxes en sus pour le transport. Pour payer ce montant, 22 000\$ sera puisé dans le compte budgétaire associé au Camp St-François et le reste sera payé par le surplus accumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

11. CORRESPONDANCE

12. VARIA

12.1. PREMIERS RÉPONDANTS – ACHAT FORMULAIRE

2019-08-131

Suite aux interventions et la pratique avec la garde côtière, il est apparu de la nécessité de réaliser au minimum de 2 copies afin d'en remettre une copie aux intervenants externes (ex. : aux ambulanciers ou à la garde côtière) et que les premiers répondants de St-Jean IO gardent une copie dans leur dossier.

Il est proposé par Mme Chantal Daigle appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu d'autoriser l'achat de 100 formulaires à doubles copies au coût de 45\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

12.2. REMERCIEMENT

Le conseil municipal remercie le travail accompli par Mme Andrée Martin-Lambert à titre de directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe lors de son passage auprès de la Municipalité de St-Jean-de-l'île-d'Orléans.

12.3. DEMANDE DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU PLUVIAL AU MTQ

2019-08-132

Il est proposé par M. Jean Lachance, secondé par M. Jean Lapointe et demande au Ministère du transport du Québec de prolonger le réseau pluvial du MTQ jusqu'au 4978 chemin Royal. En effet, la route s'affaisse à cause de l'érosion due au drainage des eaux de pluie.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Chantal Daigle, il est 20h55.

Le maire, M. Jean-Claude Pouliot, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal, sauf la résolution en varia.

M. Jean-Claude Pouliot, maire

Andrée Martin-Lambert
d.g. et sec.-trés. adj.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 6 août 2019; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 6 août 2019.

Andrée Martin-Lambert, d.g. et sec.-trés. adj.